

Administration communale
UCCLE
Service Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U 11/F°268
N/Réf : AVL/KD/UCL-3.78/s501
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Rue du Château d'Eau, 34.
Transformation et extension d'un bâtiment situé en intérieur d'îlot.

En réponse à votre lettre du 5 avril 2011, en référence, reçue le 19 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 25 mai 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

Située en intérieur d'îlot, la villa concernée par la demande se situe sur un terrain qui comprend un ginkgo biloba inscrit comme site sur la liste de sauvegarde (AG du 17/01/08).

La demande vise la transformation et l'extension du bâtiment, qui est actuellement formé par deux volumes de hauteur légèrement différente, pour aménager un logement supplémentaire.

Le projet prévoit le remplacement de la toiture en fibre ciment par une toiture en zinc, la rehausse du toit du volume de droite et son alignement sur celui de gauche.

Toutes les baies seraient modifiées et les châssis remplacés par de nouveaux châssis performants en alu.

Le projet ne prévoit aucune intervention (sur le sol) dans le périmètre de la couronne du ginkgo (augmenté de deux mètres).

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur les modifications qui seraient apportées à la construction.

Par contre, elle insiste pour que toutes les précautions soient prises durant le chantier pour garantir la bonne conservation du ginkgo biloba (racines, tronc, branches, couronne), comme le prévoit le courrier de l'architecte-coordonateur sécurité (4 avril 2011) qui est annexé à la demande.

La Commission demande que ces mesures soient soumises préalablement à l'approbation de la cellule 'sites' de la DMS.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f.f.